

# *L'installation en Cabinet Libéral*

*Dr Dominique Jayet - Dr Nathalie Gelbert  
Dr Andreas Werner - Dr Anne Piollet*

Choix du mode d'exercice

Démarches administratives

Matériel spécifique au pédiatre

*Réflexion sur l'organisation...  
pour un travail efficace, dans des  
conditions agréables*

# Réflexions à anticiper

- ▶ Premier ou second recours?

médecin traitant d'une zone géographique

2nd recours (sous-spécialité? quel %?)

Exercice en Maternité en parallèle....

- ▶ Quelle zone géographique ?

réseau médical et paramédical autour

# Réflexions à anticiper (suite)

- ▶ Etre un spécialiste de l'enfant, c'est être en recours de niveau 2 dans de nombreux domaines:
  - plus d'actes techniques (EFR, Dépistages sensoriels, oxymétrie ...)
  - plus d'actes cliniques spécialisés (EDA, mCHAT...)
  - plus de tests rapides (CRP, Grippe...)
  - plus d'APC (avis ponctuel consultant)
- ▶ Plus facile à organiser en cabinet de groupe

# Intérêts de l'Exercice en groupe versus seul:

- ▶ partage des frais fixes du cabinet (loyer, personnel, matériel technique...)
- ▶ embauche de personnel: délégation des tâches administratives et techniques, pour **privilégier le temps médical**
- ▶ possibilité d'un 2<sup>o</sup> avis au sein du cabinet si sous spécialité
- ▶ **continuité des soins** (amplitude horaire, absences pour congés et formations)
- ▶ Plus grande liberté du choix des horaires en fonction des impératifs tout en répondant à l'**obligation de continuité des soins**
- ▶ L'avis d'un expert comptable et d'un juriste spécialisé sont souhaitables pour le choix du type de regroupement (SCM, SCP, SEL ?) et contractualiser les droits et devoirs de chacun envers le groupe (contrats à transmettre au conseil de l'ordre)

# Choix du local

- ▶ nombre de salles d'examen, de salles d'attente, et salles techniques (frigo, zone de matériel...).

Pour pouvoir séparer les enfants vulnérables des enfants contagieux

Pour que les mères puissent allaiter au calme...

- ▶ Attention aux normes d'accessibilité, et sécurité et aux demandes d'autorisation en mairie
- ▶ Domicile (demande d'autorisation) / Location (bail pro 6 ans) / **achat**  
(investissement intéressant pour la retraite)
- ▶ Maisons médicales: pluridisciplinaires ou non, réelles ou virtuelles..

# Dès que votre activité est suffisante ou si vous reprenez une patientèle , savoir anticiper!!!

## ▶ **Secrétaire médicale et/ou plateforme téléphonique?**

réfléchir aux tâches déléguées (tests sensoriels, questionnaires parentaux...), au rôle et aux responsabilités au cabinet.

ex: réponse téléphonique avec utilisation d'algorithmes, télétransmission, comptabilité ... avec des formations spécifiques?

Coût du secrétariat ( salaire + charges sociales 40%) doit être compensé par le nombre d'actes qu'elle vous permet de faire en plus.

## ▶ **possibilités de collaboration future:**

IDE, Infirmière Puéricultrice

Diététicienne, Consultante en lactation

Orthoptiste, orthophoniste, psychologue...

## ▶ **Entretien, ménage.**

# Personnel (suite)

- L'embauche de personnel dépend d'une convention collective n°3168. Les démarches sont nombreuses , à faire faire par cabinet comptable:

Certaines formalités liées à l'embauche d'un salarié sont effectuées sur un support unique, Déclaration Unique d'Embauche (DUE), obligatoire.

Les démarches auprès de l'URSSAF et notamment Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)

Démarches auprès des ASSEDIC

Déclaration à l'inspection du travail

Déclaration à l'INSEE

Démarches auprès de la CPAM pour obtenir le n° de sécurité sociale s'il s'agit d'un salarié non encore immatriculé

Affiliation à une médecine du travail

Affiliation du salarié à une caisse de retraite complémentaire

Proposition d'une mutuelle d'entreprise

- **net-entreprise .fr : portail internet qui permet d'effectuer gratuitement l'ensemble des déclarations sociales**

# Statut de collaborateur

- ▶ forme d'exercice particulier ≠ salariat (en toute indépendance)
- ▶ peut précéder une installation future
- ▶ exerce en son nom propre (feuilles de soin, plaque professionnelle, honoraires, clientèle personnelle...)
- ▶ frais d'utilisation du cabinet (salle d'attente, bureau médical, secrétariat...)
- ▶ contrat de collaboration définit les modalités d'exercice, de rupture de contrat, durée ...

*INSCRIPTION A DIVERS  
ORGANISMES...*

*L'inscription à ces divers organismes est obligatoire pour avoir le droit d'exercer*

*Les cotisations demandées par ces divers organismes sont proportionnelles à vos revenus, et donc évolueront avec votre niveau d'activité.*

# 1/ Conseil départemental de l'Ordre des Médecins

- ▶ Vous pouvez **prendre rendez-vous** avec un conseiller qui pourra vous guider, vous conseiller par exemple sur les différents contrats d'exercice (modèles types)
- ▶ **Vous munir de**
  - votre diplôme de Docteur en médecine et votre diplôme d'études spécialisées.
  - un extrait d'acte de naissance,
  - extrait n°2 du casier judiciaire, obtenu au greffe du TGI
  - Photos d'identité
- ▶ Délivre votre n° **RPPS**: Répertoire Partagé des Professionnels de Santé
- ▶ Procède à l'**Enregistrement du Diplôme**
  - DDASS → fichier **ADELI**
- ▶ délivrance de la carte CPS (carte de professionnel de santé) par ASIP santé
- ▶ Vous donnera les normes (dimensions, contenu autorisé et demandé) de la **Plaque professionnelle**
- ▶ Lien internet: **[Conseil national de l'ordre des medecins](#)**

## 2/ Assurance Maladie

- ▶ **Prendre RDV** avec un conseiller de l'Assurance maladie du lieu de votre installation. Vous permettra également d'échanger et d'être conseillé pour vos démarches et vos choix.
- ▶ **Vous munir de:**
  - Attestation d'inscription au conseil de l'ordre précisant votre n° d'inscription, qualification, date d'installation, et adresse du cabinet
  - Notification d'enregistrement du diplôme à la DDASS sur le fichier ADELI
  - RIB professionnel
  - Carte d'assuré social
- ▶ **Vous fournit vos Feuilles de soins papier pré-identifiées**
- ▶ **Convention médicale** (délai de 2 mois pour adhérer sinon hors convention)
- ▶ **Choix du secteur d'exercice**
  - Secteur 1 = honoraires opposables
  - Secteur 2 = complément d'honoraire (anciens chefs de clinique ou assistants)
  - OPTAM** (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (S2 et certains S1)
- ▶ Lien internet: [votre installation en médecine libérale](#) et [Processus d'installation en libéral](#)

# 3/ URSSAF

- ▶ Déclaration de début d'activité: dans le mois **précédent** l'installation

A faire au Centre de Formalités des entreprises (CFE) compétent:

Tribunal de commerce ou de grande instance statuant commercialement (si en société SCP SCM SEL)

URSSAF (si exercice individuel)

- ▶ INSEE qui inscrit votre entreprise au Répertoire National des Entreprises (RNE) et vous attribue:

n° SIREN (9): numéro unique d'identification

n° SIRET (14): numéro unique d'immatriculation

code APE (Activité Principale Exercée) = 851C

- ▶ Le Greffier du tribunal de commerce vous adressera: Extrait Kbis
- ▶ L'URSSAF vous demande des cotisations forfaitaires initialement puis effectuera une régularisation de ces cotisations, après 2 ans d'activité, qu'il faut anticiper
- ▶ Lien internet: [URSSAF - je crée mon entreprise](#)

# 4/ CARMF

- ▶ Caisse Autonome de Retraite des Médecins Français
- ▶ Délai d'1 mois après le début d'activité
- ▶ Cotisations (variables selon le secteur d'exercice)

Régime de base (RB)

Régime complémentaire vieillesse (RCV)

Régime des Allocations Supplémentaires Vieillesse (ASV)

Régime invalidité/décès (ID)

Lien internet: [carmf.fr](http://carmf.fr)

# 5/ AGA

- ▶ Association de Gestion Agréée
- ▶ Adhérer dans les 5 mois qui suivent le début d'activité libérale.
- ▶ Coût annuel de la cotisation entre 200 et 300€
- ▶ aide comptabilité, obligations administratives et fiscales

- ▶ Avantages:

Supprime la **majoration** de 25% normalement dûe dans le calcul des impôts sur les revenus

Limite les contrôles fiscaux puisque l'AGA vérifie et valide vos déclarations.

## 6/ SERVICES FISCAUX

- ▶ Création de votre compte professionnel ([impots.gouv](http://impots.gouv))
- ▶ Déclaration d'impôts et CFE (contribution financière des entreprises) sont fonction valeur locatives des locaux occupés, et dégressive en ZBU (Zone franche urbaine)

# 7/ Assurances

## ▶ **Responsabilité civile et professionnelle**

**Civile:** Toute entreprise est susceptible de provoquer des dommages qui engagent sa responsabilité. Cette police couvre les réparations des dommages causés à un tiers par les personnes (vous-même ou salariés) ou les biens (équipement, locaux.) qui dépendent de l'entreprise.

**Professionnelle:** Cette responsabilité renvoie à l'obligation pour le professionnel de répondre en justice des actes dommageables qu'il a pu commettre au détriment d'une victime ou de l'intérêt social. Cette assurance est obligatoire pour les médecins. Elle peut être contractée soit auprès d'une assurance privée soit d'une mutuelle médicale

## ▶ **Prévoyance +++ individuelle:**

▶ **en cas d'arrêt maladie:** indemnités versées par la CARMF à partir du 91eme jour d'arrêt → nécessité d'assurance complémentaire pour couvrir ces 3 premiers mois

▶ couverture et coût fonction des revenus. NE PAS ÊTRE MINIMALISTE

▶ soumis à examen médicaux / biologie (attention aux exclusions de pathologies)

▶ Retraite, invalidité, décès...

▶ **Local professionnel (2 assurances:** une pour le remboursement des dégâts en cas de sinistre et une pour couvrir la perte de revenu en cas d'impossibilité de travailler NE PAS ÊTRE MINIMALISTE

## 8/ Autres...

- ▶ Compte bancaire professionnel : négocier le forfait des frais de compte
- ▶ Intérêt d'un lecteur de CB: pas d'impayés, et les patients qui ont une CB différée sont remboursés avant d'être débités. exiger un paiement au forfait des frais de CB, surtout pas à l'acte.
- ▶ SNPF: cotisation au syndicat des pédiatres [snpf.fr](http://snpf.fr)
- ▶ [AFPA.org](http://AFPA.org) et SFP, mpedia.fr, pediaconsult ...
- ▶ Formations, DPC obligatoire...
- ▶ Obligations d'affichage: des horaires, des honoraires, de l'adhésion à une AGA
- ▶ Obligation de continuité des soins (gardes, répondeur...)

*Matériel spécifique au  
pédiatre:*

# Matériel Standard

- ▶ Bureau, Ordinateur,
- ▶ lecteur de carte CPS/Carte vitale: **obligation de télétransmission des feuilles de soin**
- ▶ Table d'examen, Pèse bébé, Toise, Otoscope (Macroview), Tensiomètre, Saturomètre, Ophtalmoscope
- ▶ Streptatest (fourni gratuitement par la CPAM)  
CRP Minute, TDR (grippe, VRS...)

# Informatique

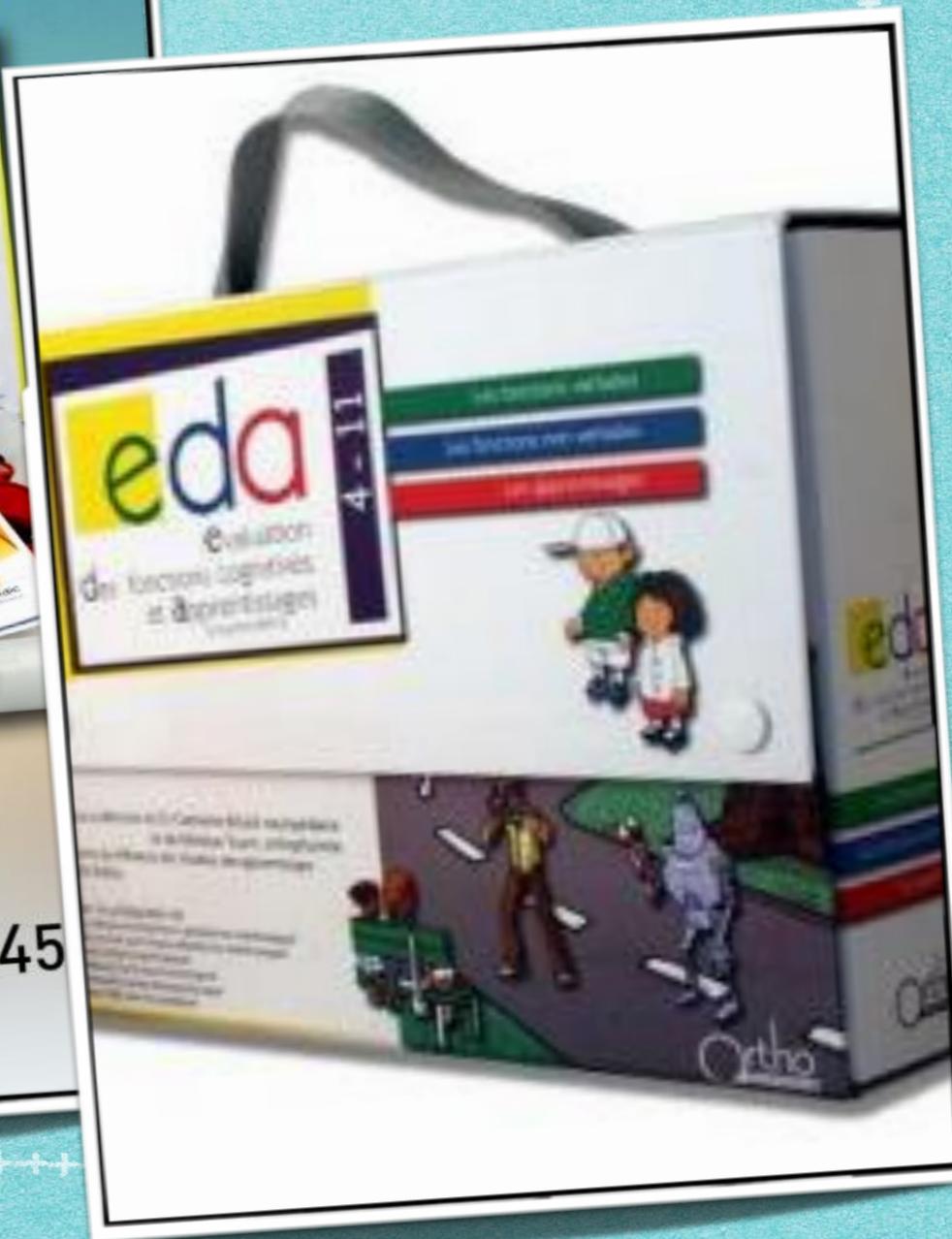
- ▶ Logiciel médical AXISANTE<sub>5</sub> / INFANSOFT
  - ▶ utilisé par 1500 pédiatre
  - ▶ actualisation avec des Betatesteurs pédiatres
  - ▶ adapté à notre pratique
  - ▶ tarifs préférentiels pour les adhérents à l'AFPA
- ▶ Logiciel Comptable +/- secrétariat, comptable.
- ▶ Matériel de télétransmission (lecteur CPS, logiciel)
- ▶ Messagerie sécurisée (Apicript, **SISRA**, MSSante)

# Malettes de dépistage



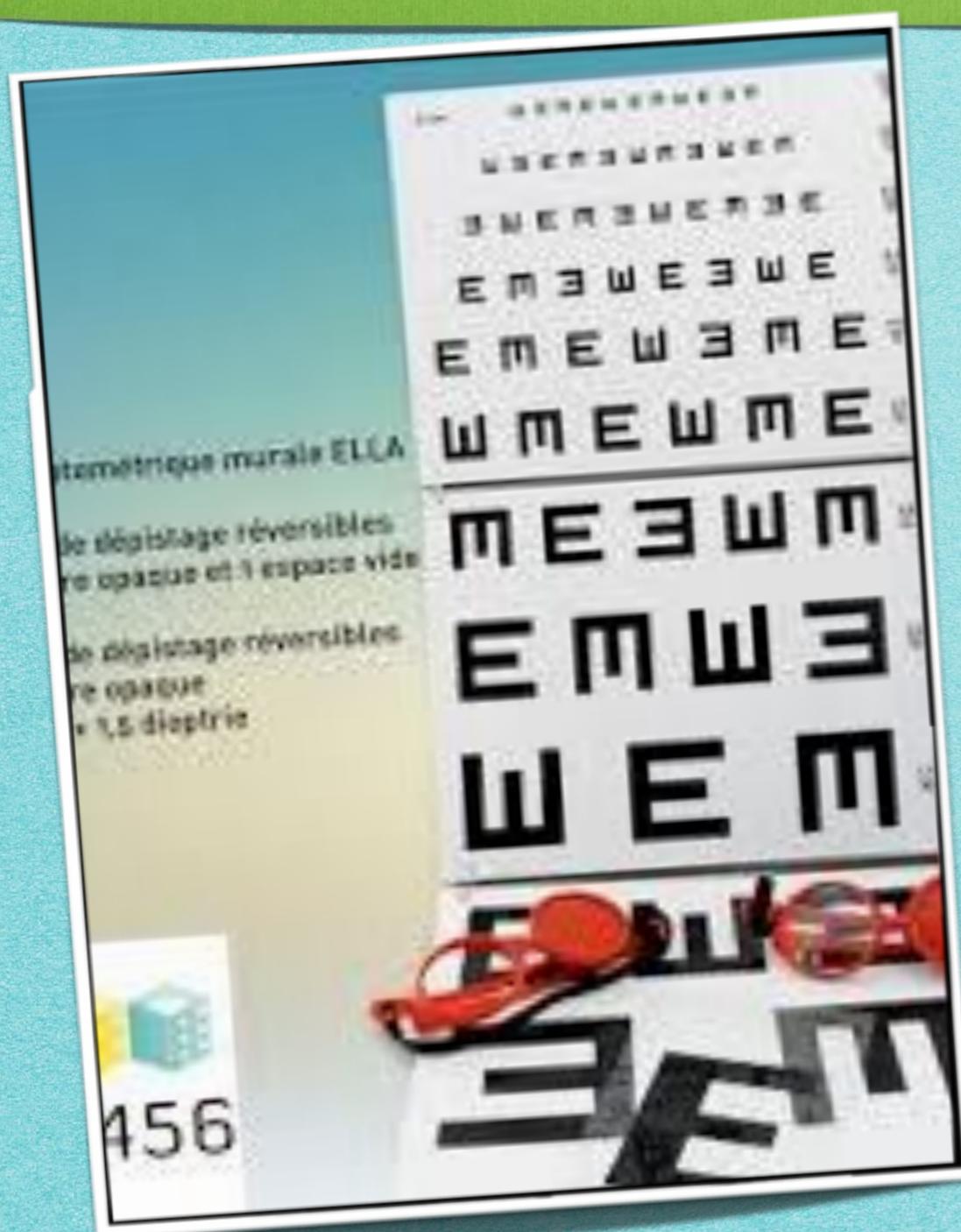
456

Mallette MOD45





# Echelle visuelle et Audio4



# Matériel Technique

- ▶ Dépistage de l'amblyopie par refractométrie

Plusoptix

Spot vision screener

# autres liens Liens divers sur internet

- ▶ [ameli.fr](http://ameli.fr) (espace pro) [votre installation en médecine libérale](#)
- ▶ [URSSAF.fr](http://URSSAF.fr)
- ▶ [CARMF.fr](http://CARMF.fr)
- ▶ [caf.fr](http://caf.fr)
- ▶ [AFPA.org](http://AFPA.org)
- ▶ [SNPF.fr](http://SNPF.fr) [conseil-national.medecin.fr](http://conseil-national.medecin.fr)  
sante.gouv.fr ( fichier ADELI)  
soignereniledefrance.org